

VERTBAUDET

Société par Actions Simplifiée au capital de 32 352 340 €
Siège social : 36, Avenue Alfred Lefrançois – 59200 TOURCOING
397 555 327 R.C.S Lille Métropole
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-six juin,
A dix-sept heures

La société CVG, société par actions simplifiée au capital de 58 445 962 euros, ayant son siège social à Tourcoing (59200), 36, Avenue Alfred Lefrançois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le numéro 791 353 188, propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital social, associée unique de la Société VERTBAUDET (l'**Associé Unique** »), dûment représentée aux fins des présentes, par Monsieur Mathieu HAMELLE, agissant en qualité de Président.

En la présence de :

- Madame Christelle CAUSCHETEU, membre désigné du CSE,
- Madame Amandine DA SILVA, membre désigné du CSE,
- Madame Nelly DAUMONT, membre désigné du CSE.

Le Président constate que la société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement informée de l'ordre du jour des présentes, est absente et excusée et n'a pas formulé de commentaire particulier.

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par le Président.

Les documents énumérés ci-après, ont été mis à disposition, au siège social, dans les délais et conditions requis, à savoir :

- une copie de la lettre de convocation adressée à l'associé unique ;
- une copie de la lettre-avis adressée aux Commissaires aux comptes ;
- une copie de la lettre adressée aux représentants du personnel ;
- l'ordre du jour ;
- le rapport établi par le Président sur la gestion de la Société au cours de l'exercice écoulé ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- les comptes annuels de la Société comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2024 ;
- les documents de gestion prévisionnelle visés à l'article L 232-2 du Code de Commerce,
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le texte des décisions proposées.

Ces documents ont été tenus au siège social à la disposition des Commissaires aux comptes et des membres désignés du CSE et ont été adressés à l'associé unique.
L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique au siège social.

II – A PRIS LES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Lecture du rapport établi par le Président sur la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividendes ;
- Examen des conventions réglementées – Constat de leur absence ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

L'associé unique donne quitus entier et sans réserve à VERTBAUDET GROUP INTERNATIONAL pour l'exercice de ses fonctions de Président de la Société au titre de la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice)

Affectation du résultat

L'associé unique, sur proposition du Président et après approbation des comptes annuels qui lui ont été présentés, se traduisant par un bénéfice de 7 598 445€, décide l'affectation suivante.

Origine :

- Résultat de l'exercice clos le 31.12.2024	7 598 445€
- Report à nouveau existant	(1 285 998 €)
Total à affecter	6 312 447 €

Affectation :

- Dotation à la réserve légale	2 284 996 €
- Distribution à titre de dividende à l'actionnaire	3 963 162€
- Report à nouveau	64 289 €
Total affecté	6 312 447 €

Le dividende unitaire est donc de 0,49 euro.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 10 juillet 2025.

Rappel des dividendes distribués

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

(Examen des conventions réglementées – Constat de leur absence)

L'associé unique constate qu'aucune convention entrant dans le champ d'application des articles L.227-10 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, formalités et publications, signer toutes pièces et déclarations, tous états et généralement faire le nécessaire.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



CVG SAS
Associé Unique
Représentée par Monsieur Mathieu Hamelle

Le Président
La société VERTBAUDET GROUP INTERNATIONAL,
Elle-même représentée par **Monsieur Mathieu HAMELLE**



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 36 Avenue ALFRED LEFRANCOIS 59200 TOURCOING			Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 9 7 5 5 5 3 2 7 0 1 0 4 6			Néant ☐ *					
			Exercice N clos le, 31122024		N-1 31122023			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	180 688	CQ	10 038	170 650	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH	4 030 260	AI	1 788 266	2 241 994	3 305 964
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	36 293 316	AK	15 334 043	20 959 273	21 411 660
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 306 412	AS	3 809 857	1 496 555	1 560 472
		Autres immobilisations corporelles	AT	23 196 302	AU	17 564 421	5 631 881	5 594 514
		Immobilisations en cours	AV	1 030 361	AW		1 030 361	701 714
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	670 183	CV	670 000	183	183
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	1 472 180	BI		1 472 180	1 407 108
	TOTAL (II)			BJ	72 179 703	BK	39 176 625	33 003 077
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	82 661 080	BU	6 618 000	76 043 080	70 438 618
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	136 944	BW		136 944	18 040
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	8 282 161	BY	354 616	7 927 545	8 462 312
		Autres créances (3)	BZ	2 028 629	CA		2 028 629	2 147 105
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	16 067 061	CG		16 067 061	14 487 773	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 073 193	CI		3 073 193	2 595 827	
	TOTAL (III)	CJ	112 249 068	CK	6 972 616	105 276 452	98 149 676	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	184 428 772	1A	46 149 241	138 279 530	132 131 292	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		3 836 455	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise					SAS VERTBAUDET		Néant		*	
							Exercice N		Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 32 352 340)						DA	32 352 340	32 352 340	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB	20 892 123	20 892 123	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence					EK	)	DC		
	Réserve légale (3)						DD	950 238	950 238	
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE	612	612	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours					B1	)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					EJ	)	DG		
	Report à nouveau						DH	(1 285 998)	(5 712 260)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI	7 598 445	4 426 262	
	Subventions d'investissement						DJ			
	Provisions réglementées *						DK	2 836 378	2 836 378	
	TOTAL (I)						DL	63 344 138	55 745 693	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM		
Avances conditionnées						DN				
TOTAL (II)						DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP	357 684	478 884	
	Provisions pour charges						DQ	1 103 000	1 077 500	
	TOTAL (III)						DR	1 460 684	1 556 384	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS			
	Autres emprunts obligataires						DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs					EI	)	DV	8 411 585	17 280 833
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX	48 031 167	44 304 287	
	Dettes fiscales et sociales						DY	14 959 757	11 511 706	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ	246 385	115 968	
	Autres dettes						EA	1 692 874	1 418 426	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB	132 939	197 994	
	TOTAL (IV)						EC	73 474 707	74 829 215	
	Ecart de conversion passif* (V)						ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE	138 279 530	132 131 292	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital					1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C				
				Ecart de réévaluation libre		1D				
				Réserve de réévaluation (1976)		1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *					EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	73 474 707	74 829 214	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET								Néant ☐ *		
			Exercice N					Exercice (N – 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	215 250 928	FB	51 785 514	FC	267 036 442	269 773 901	
	Production vendue { biens * services *		FD		FE		FF			
			FG	1 493 199	FH	21 566 476	FI	23 059 675	22 900 196	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	216 744 127	FK	73 351 990	FL	290 096 117	292 674 097	
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN	4 115 498	4 350 313	
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	7 976 434	9 580 515	
	Autres produits (1) (11)						FQ	573 195	1 578 524	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	302 761 245	308 183 450	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	149 068 586	137 559 497
Variation de stock (marchandises)*						FT	(6 647 960)	16 980 272		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 858 153	1 760 506		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(593 842)	629 117		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	88 193 209	90 942 171		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 025 731	2 006 612		
Salaires et traitements*						FY	26 788 369	25 405 016		
Charges sociales (10)						FZ	11 319 568	8 547 488		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo- bilisations { – dotations aux amortissements (14) – dotations aux provisions*						GA	5 084 564	4 518 261
								GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	6 972 617	6 541 232
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	1 178 000	636 000		
Autres charges (12)						GE	514 187	3 007 523		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	285 761 185	298 533 695		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	17 000 059	9 649 755		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	422 052	199 176	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	422 052	199 176	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	715 403	916 125	
	Différences négatives de change						GS	814 634	259 798	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	1 530 037	1 175 923	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 107 984)	(976 746)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	15 892 075	8 673 009		

Désignation de l'entreprise										SAS VERTBAUDET		Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	200 000			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC	130 000		30 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	330 000		30 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	2 641 849		2 472 983	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF			41 342	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG	2 992 054		130 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	5 633 903		2 644 325	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	(5 303 903)		(2 614 325)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)		HJ	751 219		(145)
Impôts sur les bénéfices *										(X)		HK	2 238 508		1 632 567
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	303 513 297		308 412 627		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	295 914 852		303 986 365		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	7 598 445		4 426 262
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier										IG			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1H			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										1J			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										1K	508 841		747 135
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										HX			
	(9)	Dont transferts de charges										RC			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										RD			
	(11)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										A1	505 201		396 542
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A2			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A3			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :										A4			
	(13)	facultatives										A6			
	(13)	obligatoires										A9			
	(14)	Dont cotisations facultatives Madelin										A7			
	(14)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										A8			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)										HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N				
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
DOTATION PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										2 992 054					
PRIX CESSIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												200 000			
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOB CORPORELLES										584 776					
PENALITES AMENDES										181 636					
REPRISE PROV RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES												130 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs			

Désignation

1 / 1

31/12/2024

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS VERTBAUDET</u>													Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	1		D8			D9	180 688		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	35 921 946		KE			KF	4 844 342		
CORPORELLES	Terrains						KG			KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM			KN			KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP			KQ			KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	5 068 855		KT			KU	271 358			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	22 107 851		KW			KX	1 674 590			
		Matériel de transport*				KY	51 941		KZ			LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	660 890		LC			LD	12 463			
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF			LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH	701 714		LI			LJ	3 188 442		
	Avances et acomptes						LK			LL			LM			
	TOTAL III						LN	28 591 251		LO			LP	5 146 853		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T		
		Autres participations						8U	670 183		8V			8W		
		Autres titres immobilisés						1P			1R			1S		
Prêts et autres immobilisations financières						1T	1 407 108		1U			1V	65 072			
TOTAL IV						LQ	2 077 291		LR			LS	65 072			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	66 590 489		ØH			ØJ	10 236 955			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	1		CØ	2		DØ	180 688		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO			LV	442 712		LW	40 323 576		IX			
CORPORELLES	Terrains			IP			LX			LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME			MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS			MG			MH			MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	33 800		MJ	5 306 412		MK	5 306 412		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU	1 300 044		MM	22 482 396		MN	22 482 396		MO		
		Matériel de transport			IV			MP	51 941		MQ	51 941		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW	11 388		MS	661 965		MT	661 965		MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MW			MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	2 834 901		MZ	24 894		NA	1 030 361		NB			
	Avances et acomptes			NC			ND			NE			NF			
	TOTAL III			IY	2 834 901		NG	1 370 127		NH	29 533 076		NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			ØU			M7			ØW			
	Autres participations			IØ			ØX	670 183		ØY	670 183		ØZ			
	Autres titres immobilisés			I1			2B			2C			2D			
	Prêts et autres immobilisations financières			I2			2E	1 472 180		2F	1 472 180		2G			
	TOTAL IV			I3			NJ	2 142 363		NK	2 142 363		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	2 834 901		ØK	1 812 839		ØL	72 179 703		ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VERTBAUDET											Néant ☐ *											
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice										
Frais d'établissement et de développement			CY				EL	10 038			EM				EN	10 038						
Fonds commercial			RE				RF				RI				RJ							
Autres immobilisations incorporelles			PE	10 116 322			PF	3 217 721			PG				PH	13 334 043						
TOTAL I			RK	10 116 322			RM	3 227 759			RN				RO	13 344 081						
Terrains			PI				PJ				PK				PL							
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO				PQ							
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT				PU							
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV				PW				PX				PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	3 508 383			QA	334 421			QB	32 946			QC	3 809 857						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers		QD	16 973 481			QE	1 457 200			QF	1 183 729			QG	17 246 952						
	Matériel de transport		QH	51 941			QI				QJ				QK	51 941						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	200 744			QM	65 184			QN	11 388			QO	254 540						
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT							
	TOTAL II			QU	20 734 550			QV	1 856 805			QW	1 228 064			QX	21 363 290					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	30 850 872			ØP	5 084 564			ØQ	1 228 064			ØR	34 707 371						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																				
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissements		M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6		
Fonds commercial		RP			RQ			RR			RS			RT			RU			RV		
Autres immob. incorporelles		N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1		
TOTAL I		RW			RX			RY			RZ			SB			SC			SD		
Terrains		Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7		
	Matériel de transport	U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3		
	Emballages récup. et divers	W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1		
TOTAL II		X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participation		NL							NM									NO				
TOTAL III																						
Total général (I+II+III)		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY					Total général non ventilé (NW-NY)				NZ				
CADRE C																						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*					Montant net au début de l'exercice					Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler													Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations													SP				SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VERTBAUDET										Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	2 836 378	TG		TH		TI	2 836 378		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z	2 836 378	TS		TT		TU	2 836 378		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	478 884	4B	225 800	4C	347 000	4D	357 684		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 077 500	5W	1 103 000	5X	1 077 500	5Y	1 103 000		
	TOTAL II	5Z	1 556 384	TV	1 328 800	TW	1 424 500	TX	1 460 684		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	1 088 000	6B	2 830 266	6C	130 000	6D	3 788 266		
		6E		6F	10 988	6G		6H	10 988		
		02		03		04		05			
		9U	670 000	9V		9W		9X	670 000		
		06		07		08		09			
	Sur stocks et en cours	6N	5 335 000	6P	6 618 000	6R	5 335 000	6S	6 618 000		
	Sur comptes clients	6T	711 732	6U	354 616	6V	711 732	6W	354 616		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III	7B	7 804 732	TY	9 813 870	TZ	6 176 732	UA	11 441 870		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	12 197 494	UB	11 142 670	UC	7 601 232	UD	15 738 932		
		Dont dotations et reprises – d'exploitation – financières – exceptionnelles		UE	8 150 616	UF	7 471 232				
				UG		UH					
			UJ	2 992 054	UK	130 000					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

31/12/2024

Provisions pour hausse des prix

[illegible]

Désignation

31/12/2024

Autres provisions pour risques et charges

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	1 472 180		UV			UW	1 472 180	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	238 312		238 312					
	Autres créances clients				UX	8 043 849		8 043 849					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	26 615		26 615					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	871 349		871 349					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	165 776		165 776					
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	964 889		964 889					
	Charges constatées d'avance				VS	3 073 193		3 073 193					
	TOTAUX				VT	14 856 163		VU	13 383 983		VV	1 472 180	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG									
		à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	48 031 167		48 031 167							
Personnel et comptes rattachés			8C	5 920 970		5 920 970							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	3 536 801		3 536 801							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 053 238		4 053 238							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 448 746		1 448 746							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	246 385		246 385							
Groupe et associés (2)			VI	8 411 585		8 411 585							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	1 692 874		1 692 874							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L	132 939		132 939							
TOTAUX			VY	73 474 707		VZ	73 474 707						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Designation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122024		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	7 598 445	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	25 000	XE	26 800		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	1 800				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	4 111 933	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	4 293 569		
	Amendes et pénalités			WJ	181 636	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	2 238 508
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN			
											WO			
											XR			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)														
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	7 000		
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
										TOTAL I	WR	14 164 322		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	2 965 645	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV			
											WH			
											WP			
											WW			
											XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			(2A)							XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY			
	Majoration d'amortissement*										XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF			
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA					
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC					
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)			YI		XG	2 371 298		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)			YL					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB		Dont deduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)			YH					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	5 336 943		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								{ bénéfice (I moins II)		XI	8 827 379			
								{ déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	8 827 379	XO		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VERTBAUDET				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
PROVISIONS DEPRECIATIONS DES STOCKS			9D	2 647 200	9E 2 134 000
PROVISIONS DEPRECIATIONS CLIENTS			9F	99 000	9G 49 000
			9H		9J
Charges à payer					
PARTICIPATION			9K	901 463	9L 300 117
C3S			9M	364 000	9N 380 000
TASCOM			9P	100 270	9R 102 528
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	4 111 933	YO 2 965 645
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VERTBAUDET															Néant ☐ *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	(5 712 260)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	4 426 262				ZD													
	Prélèvements sur les réserves			0E					ZE													
									ZF													
	TOTAL I			0F	(1 285 998)				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG	(1 285 998)										
											ZH	(1 285 998)										
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :		Exercice N - 1 :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				YQ														
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR														
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS														
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	19 101 827			20 152 351										
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois			J8	6 719 126			XQ	7 794 717			7 717 369										
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	3 673 543			6 604 472										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	4 536 536			5 040 268										
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV	3 307 573			2 704 815										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				ST	49 779 013			48 722 896										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	88 193 209			90 942 171										
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	839 500			830 703										
	-Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS				9Z	1 186 231			1 175 909										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	2 025 731			2 006 612										
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	72 080 279			73 710 165										
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	47 833 164			49 471 009										
DIVERS	- Montant brut des salaires *							0B	25 198 004													
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S														
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK				%			%							
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG														
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH														
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	8 827 379			Plus-values à 15%	JK				Plus-values à 0%	JL								
								Plus-values à 19%	JM				Imputations	JC								
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15%	JN				Plus-values à 0%	JO								
								Plus-values à 19%	JP				Imputations	JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	9	0	0	2	3	5	9	1	2	0	0	0	3

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SAS VERTBAUDET

Néant

*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	IMMOB INCORPORELLES	442 714			442 714
	2	IMMOB CORPORELLES	142 062			142 062
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
			⑩				
⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪	
I. Immobilisations*	1	200 000	(242 714)	(242 714)			
	2		(142 062)	(142 062)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		(384 776)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		(A)	(B)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET					Néant	☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
	N-9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)						
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET

1

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2

Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 % 2 .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *.

Néant

X

*

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,8 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % 3	Solde des moins-values à 12,8 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine 1		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % 4	Imputations sur le résultat de l'exercice 5	Solde des moins-values à reporter col 6= 2+3-4-5 6
		À 19 % ou à 15 % 2	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice 3			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e ,6 ^e ,7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET															Néant ☐ *																	
Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024															Durée en nombre de mois 12																	
DECLARATION DES EFFECTIFS																																
Effectifs moyens du personnel															YP	858.00																
Dont apprentis															YF																	
Dont handicapés															YG																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																
I		Chiffre d'affaires de référence CVAE																														
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	290 096 117																
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK																	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT																	
TOTAL 1															OX	290 096 117																
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																														
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	573 195																
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE	4 115 498																
Subventions d'exploitation reçues															OF																	
Variation positive des stocks															OD																	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																	
TOTAL 2															OM	4 688 693																
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																														
Achats															ON	152 223 991																
Variation négative des stocks															OQ	(7 241 803)																
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	80 170 642																
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS																	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	514 188																
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															OY																	
TOTAL 3															OJ	225 667 018																
IV		Valeur ajoutée produite																														
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3					OG	69 117 792											
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																														
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)															SA	69 117 792																
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																																
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV																	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX																	
Effectifs au sens de la CVAE															EY																	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															HX																	
Période de référence										GY			/			/					GZ			/			/					
Date de cessation										HR			/			/																

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(f) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

3

9

7

5

5

5

3

2

7

0

1

0

4

6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS VERTBAUDET

ADRESSE (voie)

36 Avenue ALFRED LEFRANCOIS

CODE POSTAL

59200

VILLE

TOURCOING

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

1

Total des lignes P3 + P4

P6

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

CVG

N° SIREN (si société établie en France)

791353188

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

36

Voie

av. ALFRED LEFRANCOIS

Code Postal

59200

Commune

TOURCOING

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant

X

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

3975532701046

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS VERTBAUDET

ADRESSE (voie)

36 Avenue ALFRED LEFRANCOIS

CODE POSTAL

59200

VILLE

TOURCOING

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Cegid Group

Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Certifiées conformes

Mathieu Hamelle

Désignation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 36 Avenue ALFRED LEFRANCOIS 59200 TOURCOING

Certified by yousign précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 7 5 5 5 3 2 7 0 1 0 4 6

Néant *

					Exercice N clos le, 31122024		N-1 31122023			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX	180 688	CQ	10 038	170 650			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
		Fonds commercial (1)	AH	4 030 260	AI	1 788 266	2 241 994		3 305 964	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	36 293 316	AK	15 334 043	20 959 273		21 411 660	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 306 412	AS	3 809 857	1 496 555		1 560 472	
		Autres immobilisations corporelles	AT	23 196 302	AU	17 564 421	5 631 881		5 594 514	
		Immobilisations en cours	AV	1 030 361	AW		1 030 361		701 714	
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	670 183	CV	670 000	183		183	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières*	BH	1 472 180	BI		1 472 180		1 407 108	
TOTAL (II)			BJ	72 179 703	BK	39 176 625	33 003 077		33 981 616	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT	82 661 080	BU	6 618 000	76 043 080		70 438 618	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	136 944	BW		136 944		18 040	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	8 282 161	BY	354 616	7 927 545		8 462 312	
		Autres créances (3)	BZ	2 028 629	CA		2 028 629		2 147 105	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	16 067 061	CG		16 067 061		14 487 773		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 073 193	CI		3 073 193		2 595 827		
	TOTAL (III)	CJ	112 249 068	CK	6 972 616	105 276 452		98 149 676		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	184 428 772	1A	46 149 241	138 279 530		132 131 292	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		3 836 455	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l’entreprise							SAS VERTBAUDET		Néant ☐ *		
							Exercice N		Exercice N – 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 32 352 340)						DA	32 352 340	32 352 340		
	Primes d’émission, de fusion, d’apport, ...						DB	20 892 123	20 892 123		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d’équivalence EK)						DC				
	Réserve légale (3)						DD	950 238	950 238		
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE	612	612		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)						DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l’achat d’oeuvres originales d’artistes vivants* EJ)						DG				
	Report à nouveau						DH	(1 285 998)	(5 712 260)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI	7 598 445	4 426 262		
	Subventions d’investissement						DJ				
	Provisions réglementées *						DK	2 836 378	2 836 378		
	TOTAL (I)						DL	63 344 138	55 745 693		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM			
Avances conditionnées						DN					
TOTAL (II)						DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP	357 684	478 884		
	Provisions pour charges						DQ	1 103 000	1 077 500		
	TOTAL (III)						DR	1 460 684	1 556 384		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS				
	Autres emprunts obligataires						DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)						DV	8 411 585	17 280 833		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX	48 031 167	44 304 287		
	Dettes fiscales et sociales						DY	14 959 757	11 511 706		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ	246 385	115 968		
	Autres dettes						EA	1 692 874	1 418 426		
Compte régul.	Produits constatés d’avance (4)						EB	132 939	197 994		
	TOTAL (IV)						EC	73 474 707	74 829 215		
	Ecart de conversion passif* (V)						ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE	138 279 530	132 131 292		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital						1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C				
				Ecart de réévaluation libre			1D				
				Réserve de réévaluation (1976)			1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *						EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d’avance à moins d’un an						EG	73 474 707	74 829 214	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP						EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET								Néant ☐ *		
			Exercice N					Exercice (N – 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	215 250 928	FB	51 785 514	FC	267 036 442	269 773 901	
	Production vendue { biens * services *		FD		FE		FF			
			FG	1 493 199	FH	21 566 476	FI	23 059 675	22 900 196	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	216 744 127	FK	73 351 990	FL	290 096 117	292 674 097	
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN	4 115 498	4 350 313	
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	7 976 434	9 580 515	
	Autres produits (1) (11)						FQ	573 195	1 578 524	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	302 761 245	308 183 450	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	149 068 586	137 559 497
Variation de stock (marchandises)*						FT	(6 647 960)	16 980 272		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 858 153	1 760 506		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(593 842)	629 117		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	88 193 209	90 942 171		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 025 731	2 006 612		
Salaires et traitements*						FY	26 788 369	25 405 016		
Charges sociales (10)						FZ	11 319 568	8 547 488		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo- bilisations { – dotations aux amortissements (14) – dotations aux provisions*						GA	5 084 564	4 518 261
								GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	6 972 617	6 541 232
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	1 178 000	636 000		
Autres charges (12)						GE	514 187	3 007 523		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	285 761 185	298 533 695		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	17 000 059	9 649 755		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	422 052	199 176	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	422 052	199 176	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	715 403	916 125	
	Différences négatives de change						GS	814 634	259 798	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	1 530 037	1 175 923	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 107 984)	(976 746)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	15 892 075	8 673 009		

Désignation de l'entreprise										SAS VERTBAUDET		Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	200 000			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC	130 000		30 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	330 000		30 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	2 641 849		2 472 983	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF			41 342	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG	2 992 054		130 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	5 633 903		2 644 325	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	(5 303 903)		(2 614 325)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)		HJ	751 219		(145)
Impôts sur les bénéfices *										(X)		HK	2 238 508		1 632 567
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	303 513 297		308 412 627		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	295 914 852		303 986 365		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	7 598 445		4 426 262
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier										IG			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1H			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										1J			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										1K	508 841		747 135
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										HX			
	(9)	Dont transferts de charges										RC			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										RD			
	(11)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										A1	505 201		396 542
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A2			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A3			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives										A4			
	(13)	Dont cotisations facultatives Madelin										A5			
	(13)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										A6			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)										A7			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
DOTATION PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										2 992 054					
PRIX CESSIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												200 000			
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOB CORPORELLES										584 776					
PENALITES AMENDES										181 636					
REPRISE PROV RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES												130 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs			

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation

N° 2053

1 / 1

SAS VERTBAUDET
397555327 IS1

31/12/2024

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VERTBAUDET													Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ	1		D8			D9	180 688		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	35 921 946		KE			KF	4 844 342		
CORPORELLES	Terrains					KG			KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN			KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP			KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	5 068 855		KT			KU	271 358		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	22 107 851		KW			KX	1 674 590	
		Matériel de transport*					KY	51 941		KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	660 890		LC			LD	12 463	
		Emballages récupérables et divers *					LE			LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	701 714		LI			LJ	3 188 442		
	Avances et acomptes					LK			LL			LM			
	TOTAL III					LN	28 591 251		LO			LP	5 146 853		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G			8M			8T		
		Autres participations					8U	670 183		8V			8W		
		Autres titres immobilisés					1P			1R			1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 407 108		1U			1V	65 072			
TOTAL IV					LQ	2 077 291		LR			LS	65 072			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	66 590 489		ØH			ØJ	10 236 955			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN	1		CØ	2		DØ	180 688		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO			LV	442 712		LW	40 323 576		IX			
CORPORELLES	Terrains		IP			LX			LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui	IR			MD			ME			MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS			MG			MH			MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT			MJ	33 800		MK	5 306 412		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU			MM	1 300 044		MN	22 482 396		MO		
		Matériel de transport		IV			MP			MQ	51 941		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW			MS	11 388		MT	661 965		MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX			MV			MW			MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	2 834 901		MZ	24 894		NA	1 030 361		NB			
	Avances et acomptes		NC			ND			NE			NF			
TOTAL III		IY	2 834 901		NG	1 370 127		NH	29 533 076		NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			ØU			M7			ØW			
	Autres participations		IØ			ØX			ØY	670 183		ØZ			
	Autres titres immobilisés		I1			2B			2C			2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E			2F	1 472 180		2G			
	TOTAL IV		I3			NJ			NK	2 142 363		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	2 834 901		ØK	1 812 839		ØL	72 179 703		ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VERTBAUDET										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL	10 038	EM		EN	10 038					
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE	10 116 322	PF	3 217 721	PG		PH	13 334 043					
TOTAL I			RK	10 116 322	RM	3 227 759	RN		RO	13 344 081					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	3 508 383	QA	334 421	QB	32 946	QC	3 809 857					
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	16 973 481	QE	1 457 200	QF	1 183 729	QG	17 246 952					
	Matériel de transport		QH	51 941	QI		QJ		QK	51 941					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	200 744	QM	65 184	QN	11 388	QO	254 540					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL II			QU	20 734 550	QV	1 856 805	QW	1 228 064	QX	21 363 290					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	30 850 872	ØP	5 084 564	ØQ	1 228 064	ØR	34 707 371					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres				Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations										SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VERTBAUDET										Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	2 836 378	TG		TH		TI	2 836 378		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z	2 836 378	TS		TT		TU	2 836 378		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	478 884	4B	225 800	4C	347 000	4D	357 684		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 077 500	5W	1 103 000	5X	1 077 500	5Y	1 103 000		
	TOTAL II	5Z	1 556 384	TV	1 328 800	TW	1 424 500	TX	1 460 684		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	1 088 000	6B	2 830 266	6C	130 000	6D	3 788 266		
		6E		6F	10 988	6G		6H	10 988		
		02		03		04		05			
		9U	670 000	9V		9W		9X	670 000		
		06		07		08		09			
	Sur stocks et en cours	6N	5 335 000	6P	6 618 000	6R	5 335 000	6S	6 618 000		
	Sur comptes clients	6T	711 732	6U	354 616	6V	711 732	6W	354 616		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III	7B	7 804 732	TY	9 813 870	TZ	6 176 732	UA	11 441 870		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	12 197 494	UB	11 142 670	UC	7 601 232	UD	15 738 932		
		Dont dotations et reprises – d'exploitation – financières – exceptionnelles		UE	8 150 616	UF	7 471 232				
				UG		UH					
				UJ	2 992 054	UK	130 000				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

1 / 1

31/12/2024

[illegible]

Désignation

1 / 1

31/12/2024

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS VERTBAUDET</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	1 472 180		UV			UW	1 472 180	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	238 312		238 312					
	Autres créances clients				UX	8 043 849		8 043 849					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* <u>UO</u>)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	26 615		26 615					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	871 349		871 349					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	165 776		165 776					
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	964 889		964 889					
	Charges constatées d'avance				VS	3 073 193		3 073 193					
	TOTAUX				VT	14 856 163		VU	13 383 983		VV	1 472 180	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG									
		à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	48 031 167		48 031 167						
Personnel et comptes rattachés				8C	5 920 970		5 920 970						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	3 536 801		3 536 801						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	4 053 238		4 053 238						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	1 448 746		1 448 746						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	246 385		246 385						
Groupe et associés (2)				VI	8 411 585		8 411 585						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	1 692 874		1 692 874						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L	132 939		132 939						
TOTAUX				VY	73 474 707		VZ	73 474 707					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Designation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122024		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	7 598 445	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	25 000	XE	26 800		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	1 800				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	4 111 933	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	4 293 569		
	Amendes et pénalités			WJ	181 636	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	2 238 508
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												WO	
													XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	7 000		
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
										TOTAL I	WR	14 164 322		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	2 965 645	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV			
											WH			
											WP			
											WW			
											XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			(		2A	)				XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY	
	Majoration d'amortissement*												XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF			
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA					
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC					
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)			YI		XG	2 371 298		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)			YL					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB		Dont deduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)			YH					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	5 336 943		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								{	bénéfice (I moins II)	XI	8 827 379			
								{	déficit (II moins I)			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	8 827 379	XO		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VERTBAUDET				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
PROVISIONS DEPRECIATIONS DES STOCKS			9D	2 647 200	9E 2 134 000
PROVISIONS DEPRECIATIONS CLIENTS			9F	99 000	9G 49 000
			9H		9J
Charges à payer					
PARTICIPATION			9K	901 463	9L 300 117
C3S			9M	364 000	9N 380 000
TASCOM			9P	100 270	9R 102 528
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	4 111 933	YO 2 965 645
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VERTBAUDET															Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	(5 712 260)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	4 426 262				ZD										
	Prélèvements sur les réserves			0E					ZE										
									ZF										
	TOTAL I			0F	(1 285 998)				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG	(1 285 998)							
										ZH	(1 285 998)								
RENSEIGNEMENTS DIVERS																			
										Exercice N :			Exercice N - 1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7					)	YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	19 101 827			20 152 351				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois				J8	6 719 126				)	XQ	7 794 717			7 717 369				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	3 673 543			6 604 472				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	4 536 536			5 040 268				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	3 307 573			2 704 815				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES					)	ST	49 779 013			48 722 896				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	88 193 209			90 942 171				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	839 500			830 703				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques				ZS					)	9Z	1 186 231			1 175 909				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	2 025 731			2 006 612				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	72 080 279			73 710 165				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	47 833 164			49 471 009				
DIVERS	- Montant brut des salaires *										0B	25 198 004							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK				%		%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *				XP						- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG								
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	8 827 379			Plus-values à 15%	JK				Plus-values à 0%	JL					
								Plus-values à 19%	JM				Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15%	JN				Plus-values à 0%	JO					
								Plus-values à 19%	JP				Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2			N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	9 0 0 2 3 5 9 1 2 0 0 0 3 8							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SAS VERTBAUDET

Néant☐*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	IMMOB INCORPORELLES	442 714			442 714
	2	IMMOB CORPORELLES	142 062			142 062
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
			⑩	19 %	15 % ou 12,8 %		0 %
⑦	⑧	⑨				⑪	
I. Immobilisations*	1	200 000	(242 714)	(242 714)			
	2		(142 062)	(142 062)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		(384 776)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		(A)	(B)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET					Néant ☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET

1

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2

Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 % 2 .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *.

Néant

X

*

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,8 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % 3	Solde des moins-values à 12,8 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine 1		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % 4	Imputations sur le résultat de l'exercice 5	Solde des moins-values à reporter col 6= 2+3-4-5 6
		À 19 % ou à 15 % 2	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice 3			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e ,6 ^e ,7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET															Néant ☐ *																			
Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024															Durée en nombre de mois 12																			
DECLARATION DES EFFECTIFS																																		
Effectifs moyens du personnel															YP	858.00																		
Dont apprentis															YF																			
Dont handicapés															YG																			
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																		
I		Chiffre d'affaires de référence CVAE																																
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	290 096 117																		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK																			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL																			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT																			
TOTAL 1															OX	290 096 117																		
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	573 195																		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE	4 115 498																		
Subventions d'exploitation reçues															OF																			
Variation positive des stocks															OD																			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI																			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																			
TOTAL 2															OM	4 688 693																		
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																
Achats															ON	152 223 991																		
Variation négative des stocks															OQ	(7 241 803)																		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	80 170 642																		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS																			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	514 188																		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															OY																			
TOTAL 3															OJ	225 667 018																		
IV		Valeur ajoutée produite																																
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3					OG	69 117 792													
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)															SA	69 117 792																		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX																			
Effectifs au sens de la CVAE															EY																			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															HX																			
Période de référence										GY			/			/					GZ			/			/							
Date de cessation										HR			/			/																		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

3 9 7 5 5 5 3 2 7 0 1 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS VERTBAUDET

ADRESSE (voie)

36 Avenue ALFRED LEFRANCOIS

CODE POSTAL

59200

VILLE

TOURCOING

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

1

Total des lignes P3 + P4

P6

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

CVG

N° SIREN (si société établie en France)

791353188

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

36

Voie

av. ALFRED LEFRANCOIS

Code Postal

59200

Commune

TOURCOING

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant

X

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

3975532701046

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS VERTBAUDET

ADRESSE (voie)

36 Avenue ALFRED LEFRANCOIS

CODE POSTAL

59200

VILLE

TOURCOING

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Vertbaudet SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'Associé unique
Vertbaudet SAS
36, avenue Alfred Lefrançois
59200 Tourcoing

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vertbaudet SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Bâtiment Shake 612 rue de la Chaude Rivière 59000 Lille
Téléphone : +33 (0)3 20 12 49 00, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 mai 2025

Le Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Alexandre Decrand

Désignation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET					Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 36 Avenue ALFRED LEFRANCOIS 59200 TOURCOING					Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 9 7 5 5 5 3 2 7 0 1 0 4 6					Néant ☐ *				
					Exercice N clos le, 31122024		N-1 31122023		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX	180 688	CQ	10 038	170 650		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH	4 030 260	AI	1 788 266	2 241 994	3 305 964	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	36 293 316	AK	15 334 043	20 959 273	21 411 660	
		Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 306 412	AS	3 809 857	1 496 555	1 560 472	
		Autres immobilisations corporelles	AT	23 196 302	AU	17 564 421	5 631 881	5 594 514	
		Immobilisations en cours	AV	1 030 361	AW		1 030 361	701 714	
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	670 183	CV	670 000	183	183	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	1 472 180	BI		1 472 180	1 407 108	
	TOTAL (II)			BJ	72 179 703	BK	39 176 625	33 003 077	33 981 616
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT	82 661 080	BU	6 618 000	76 043 080	70 438 618	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	136 944	BW		136 944	18 040	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	8 282 161	BY	354 616	7 927 545	8 462 312	
		Autres créances (3)	BZ	2 028 629	CA		2 028 629	2 147 105	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
		Disponibilités	CF	16 067 061	CG		16 067 061	14 487 773	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 073 193	CI		3 073 193	2 595 827		
	TOTAL (III)	CJ	112 249 068	CK	6 972 616	105 276 452	98 149 676		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	184 428 772	IA	46 149 241	138 279 530	132 131 292		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		3 836 455	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :				Créances :		

Désignation de l'entreprise				SAS VERTBAUDET		Néant ☐ *		
				Exercice N		Exercice N – 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 32 352 340.....)			DA	32 352 340	32 352 340		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	20 892 123	20 892 123		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	950 238	950 238		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	612	612		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG				
	Report à nouveau			DH	(1 285 998)	(5 712 260)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	7 598 445	4 426 262		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK	2 836 378	2 836 378		
	TOTAL (I)			DL	63 344 138	55 745 693		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	357 684	478 884		
	Provisions pour charges			DQ	1 103 000	1 077 500		
	TOTAL (III)			DR	1 460 684	1 556 384		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	8 411 585	17 280 833		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	48 031 167	44 304 287		
	Dettes fiscales et sociales			DY	14 959 757	11 511 706		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	246 385	115 968		
	Autres dettes			EA	1 692 874	1 418 426		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	132 939	197 994		
	TOTAL (IV)			EC	73 474 707	74 829 215		
	Ecart de conversion passif* (V)			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	138 279 530	132 131 292		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C				
				1D				
				1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	73 474 707	74 829 214	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS VERTBAUDET								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N – 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	215 250 928	FB	51 785 514	FC	267 036 442	269 773 901	
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	1 493 199	FH	21 566 476	FI	23 059 675	22 900 196	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	216 744 127	FK	73 351 990	FL	290 096 117	292 674 097	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN	4 115 498	4 350 313
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	7 976 434	9 580 515
	Autres produits (1) (11)						FQ	573 195	1 578 524
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	302 761 245	308 183 450
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	149 068 586	137 559 497
Variation de stock (marchandises)*					FT	(6 647 960)	16 980 272		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 858 153	1 760 506		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(593 842)	629 117		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	88 193 209	90 942 171		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 025 731	2 006 612		
Salaires et traitements*					FY	26 788 369	25 405 016		
Charges sociales (10)					FZ	11 319 568	8 547 488		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo- bilisations – dotations aux amortissements (14) – dotations aux provisions*					GA	5 084 564	4 518 261
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	6 972 617	6 541 232
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 178 000	636 000
Autres charges (12)					GE	514 187	3 007 523		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	285 761 185	298 533 695	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	17 000 059	9 649 755	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	422 052	199 176	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	422 052	199 176
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	715 403	916 125	
	Différences négatives de change					GS	814 634	259 798	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	1 530 037	1 175 923
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 107 984)	(976 746)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	15 892 075	8 673 009	

Désignation de l'entreprise										SAS VERTBAUDET		Néant		☐ *		
												Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	200 000				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB					
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC	130 000		30 000		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	330 000		30 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	2 641 849		2 472 983		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF			41 342		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG	2 992 054		130 000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	5 633 903		2 644 325		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	(5 303 903)		(2 614 325)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)		HJ	751 219		(145)	
Impôts sur les bénéfices *										(X)		HK	2 238 508		1 632 567	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)												HL	303 513 297		308 412 627	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)												HM	295 914 852		303 986 365	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	7 598 445		4 426 262	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières										HY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IG				
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *										HP				
		- Crédit-bail immobilier										HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										IK	508 841		747 135	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										HX				
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										RC				
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD				
	(9)	Dont transferts de charges										A1	505 201		396 542	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										A2				
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives		A6		obligatoires				A9					
			Dont cotisations facultatives Madelin		A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8					
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)										HS				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N				
												Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
		DOTATION PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										2 992 054				
		PRIX CESSIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												200 000		
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOB CORPORELLES										584 776						
PENALITES AMENDES										181 636						
REPRISE PROV RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES												130 000				
(8)		Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N				
												Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des applications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2023

S.A.S VERTBAUDET

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE

Clos le 31 décembre 2024

(Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros : K€)

Les comptes annuels ont été établis suivant les conventions générales comptables conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Plan Comptable Général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

1 Faits caractéristiques

Nous attirons votre attention sur quelques faits marquants de l'exercice 2024:

- La société Vertbaudet SAS a poursuivi le développement de son activité de Market Place sur son site Vertbaudet.fr en complément de sa propre offre commerciale.

- Suivant un protocole relatif à l'acquisition de titres sous condition suspensive en date du 4/12/2023, la société CVG SAS a acquis auprès de la société ROSA HOLDING les titres de la société Envie de Fraise. L'acquisition a été réalisée en date du 10/01/2024.
- Par un contrat de licence d'actifs immatériels en date du 10 janvier 2024, la société CVG SAS concède et transporte à la société Vertbaudet SAS l'intégralité des droits de propriété et de jouissance qu'elle détient sur les Actifs Immatériels d'Envie de Fraise.

2 Méthode d'évaluation

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition ou pour leur valeur d'apport.

Les logiciels sont amortis en mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans selon leur durée probable d'utilisation. L'ERP SAP est amorti en mode linéaire sur une durée de 10 ans.

La valeur brute des droits aux baux est appréciée à partir de la valeur d'utilité de ces éléments. Une provision est constituée en cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur inscrite au bilan.

Les droits aux baux sujets à provisions sont ceux ayant notamment un ratio valeur nette comptable sur moyenne des contributions des deux dernières années négatif ou supérieur à 9.

2.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les annuités d'amortissements sont calculées selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Les principales durées sont

- Agencements et installations	6 ans
- Matériel de stockage, de conditionnement et autre matériel	5 ans
- Matériel informatique	4 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Mobilier	10 ans.

2.3 Immobilisations financières

Les titres de participation et autres immobilisations financières ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de la clôture.

2.4 Stocks

Les stocks de marchandises sont valorisés au prix de revient d'achat selon la méthode Prix d'Achat Moyen Pondéré.

Le cas échéant, ils sont dépréciés par voie de provisions pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la date de la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2024, le montant des stocks bruts s'élève à 82 661 080 euros.

La provision pour dépréciation des stocks s'élève à 6 618 000 euros.

Au 31 décembre 2024, une provision dépréciation a été déterminée afin de constater la perte de prix de revient, après détermination de manière statistique d'un plan d'écoulement de liquidation des stocks présents en entrepôt en fin d'année 2024, sur les années à venir.

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées dans le résultat de l'exercice, tandis que les moins-values latentes sont provisionnées.

2.7 Opérations en devises et couvertures de change

Les opérations réalisées dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les créances et dettes exprimées dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle de la filiale concernée sont converties au taux de clôture.

Les pertes et gains de change réalisés et/ou latents résultant de ces conversions sont inclus:

- dans le résultat d'exploitation lorsqu'elles portent sur des opérations à caractère commercial,

- dans le résultat financier lorsqu'elles portent sur des opérations de nature financières.

Les opérations bénéficiant d'un taux de change garanti sont enregistrées au taux couvert, et les créances et dettes couvertes ne sont, dans ce cas, pas réévaluées. Lorsque des opérations réalisées dans une devise autre que celle de la monnaie fonctionnelle sont couvertes directement par la société par le biais d'instruments financiers, la variation de valeur de ces instruments financiers est comptabilisée symétriquement à l'opération couverte. En l'absence de relation de couverture, les justes valeurs négatives des positions ouvertes isolées (POI) font l'objet d'une provision pour risque.

2.8 Autres éléments

Les autres éléments de l'actif circulant sont des créances inscrites pour leur valeur nominale sous déduction, le cas échéant, de provisions destinées à couvrir les risques de non recouvrement.

En ce qui concerne les créances des particuliers, elles sont dépréciées selon une méthode statistique. Elles sont provisionnées en fonction des pertes réelles sur les impayés de l'année précédente.

2.9 Disponibilités

Le poste Disponibilités correspond aux liquidités, inscrites pour leur valeur nominale.

3 Immobilisations brutes

3.1 Immobilisations incorporelles

Montant au 31 décembre 2023	35 922 K€
Acquisitions de l'exercice et virements de poste	5 025K€
Sorties de l'exercice et virements poste	<u>(443)K€</u>
Montant au 31 décembre 2024	40 504 K€

3.2 Immobilisations corporelles

Montant au 31 décembre 2023	28 591 K€
Acquisitions de l'exercice et virements de poste	5 147 K€
Sorties de l'exercice et virements poste	(4 205) K€

Montant au 31 décembre 2024

29 533 K€

Les immobilisations corporelles se ventilent selon les catégories suivantes :

- terrain :	0 K€
- constructions :	0 K€
- installations matériel et outillage :	5 306 K€
- installations agencements :	22 482 K€
-matériel de transport :	52 K€
- matériel de bureau et informatique	662 K€

Le montant des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2024 s'élève à 1 030K€; pour un total d'immobilisations corporelles de 29 533K€.

Les immobilisations en cours correspondent exclusivement à des investissements (agencements et mobiliers) à destination des magasins en cours d'ouverture ou de rénovation, ou à destination de l'entrepôt logistique, ou à des projets informatiques en-cours.

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont toutes à échéance plus d'un an. Elles sont composées des dépôts de garanties pour les magasins, des titres de participation du GIE GERCA.

Montant au 31 décembre 2023

2 077 K€

Acquisitions de l'exercice

65 K€

Sorties de l'exercice

(0) K€

Montant au 31 décembre 2024

2 142 K€

Soit un total d'immobilisations brutes de :

72 180 K€

4 Amortissements et provisions

4.1 Amortissements incorporelles

Au 31 décembre 2023	10 116 K€
Dotations de l'exercice et apports	3 228 K €
Déduction suite aux sorties de l'exercice	<u>(0) K€</u>
Montant au 31 décembre 2024	13 344 K€

4.2 Amortissements corporelles

Au 31 décembre 2023	20 735 K€
Dotations de l'exercice et apports	1 857 K €
Déduction suite aux sorties de l'exercice	<u>(1 228) K€</u>
Montant au 31 décembre 2024	21 363 K€

Les amortissements sur immobilisations corporelles se ventilent selon les catégories suivantes :

- constructions :	0 K€
- installations matériel et outillage :	3 810 K€
- installations agencements :	17 247 K€
- matériel de transport :	52 K€
- matériel de bureau et informatique	255 K€

Pour un montant global de 21 363K€ d'amortissements au 31 décembre 2024.

Montant total des amortissements incorporels et corporels: 34 707K€

4.3 Dépréciations sur immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2023	1 088K€
Dotations de l'exercice	2 830 K€
Déduction suite aux sorties de l'exercice	<u>(130K€)</u>
Montant au 31 décembre 2024	3 788K€

La dépréciation de 3 788K€ correspond à la dépréciation de droits aux baux pour 1 788K€ et des fichiers clients Espagne et Portugal pour 2 000K€, pour une valeur d'acquisition en 2017 avant dépréciation de 2 789K€. La dépréciation de droits aux baux concernant 8 magasins. La valeur brute de ces droits aux baux est de 2 948K€.

Les dotations aux provisions de l'année ont été comptabilisées en charges exceptionnelles en raison de la nature même de la dépréciation qui ne revêt pas un caractère courant et régulier.

4.4 Dépréciations sur immobilisations corporelles

Montant au 31 décembre 2023	0 K€
Dotations de l'exercice	11 K€
Déduction suite aux sorties de l'exercice	<u>(0) K€</u>
Montant au 31 décembre 2024	11 K€

La dotation de l'année correspond à la dépréciation de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles du magasin de Strasbourg au 31 décembre 2024 dont la fermeture est prévue en mars 2025.

4.5 Dépréciations sur immobilisations financières

Montant au 31 décembre 2023	670K€
Dotations de l'exercice	0K€
Déduction suite aux sorties de l'exercice	<u>(0K€)</u>
Montant au 31 décembre 2024	670K€

La dotation correspond à la dépréciation des titres de participation du GIE GERCA au vu du montant des capitaux propres des comptes sociaux du GIE.

4.6 Provisions réglementées

Provisions au 31 décembre 2023	2 836 K€
Dotations de l'exercice	0K€
Reprises de l'exercice	(0K€)
Montant au 31 décembre 2024	2 836 K€

Les provisions règlementées correspondent à une provision pour hausse des prix comptabilisée sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

4.7 Provisions sur actifs circulants

En K€

Provisions au 31 décembre 2023	6 047
Dotations de provision stocks et en cours	6 618
Reprises de provision stocks et en cours	(5 335)
Dotations de provision comptes clients	355
Reprises de provision comptes clients	(712)
Dotations autres provisions	0
Reprises autres provisions	0
Montant au 31 décembre 2024	6 973

4.8 Autres provisions pour dépréciation

Provision dépréciation fournisseurs débiteurs : 0K€

5 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

	Au 31.12.23	Augmentations	Reprises		Au 31.12.24
			Utilisées	Non utilisées	
Provision litiges commerciaux	300	75	0	250	125
Provisions litiges sociaux	179	151	57	40	233
Provision fidélité	529	403	529	0	403
Provision colis à livrer	0	0	0	0	0
Provision risques fiscaux	0			0	0
Provision retours	549	700	549		700
TOTAL	1 556	1 329	1 135	290	1 461

Les provisions pour litiges sont évaluées sur la base des litiges en cours et des actions en défense de la société.

La provision retours est basée sur les retours réels constatés lors des exercices précédents

6 Capitaux Propres

Le capital est composé de 8 088 085 actions de 4 euros de numéraire chacune entièrement libérées, soit 32 352 340 €.

- Capitaux propres à l'ouverture	55 746 K€
- Résultat de l'exercice	7 598 K€
- Provisions réglementées	0 K€
- prime de fusion	0 K€
- Capitaux propres au 31 décembre 2024	63 344 K€

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été affecté en report à nouveau pour 4 426K€.

7 Filiales et participations

Participations	Valeur brute des titres	Valeur nette de titres	Quote-part de capital détenue en %	Capitaux propres au 31/12/23	Dividendes encaissés	Résultats exercice clos le 31/12/23	Chiffre d'affaires HT	Cautions et avals donnés	Prêts et avances
GIE GERCA	670 000 €	0 €	1.23%	1 637 540	Néant	(3 225)	1 593 609		

Compte tenu de la valeur des capitaux propres du GIE GERCA, nous avons constitué une provision pour dépréciation des titres à hauteur de 670.000€ au 31/12/2016.

8 Créances & Dettes

Créances et dettes par échéance: en €

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	+1 an et – 5 ans	+ 5 ans
Clients douteux ou litigieux	238 312	238 312		
Autres créances clients	8 043 849	8 043 849		
Personnel et comptes rattachés	26 615	26 615		
Taxe sur la valeur ajoutée	871 349	871 349		
Autres impôts	165 776	165 776		
Groupe et associés				
Autres	964 889	964 889		
Charges constatées d'avance	3 073 193	3 073 193		
TOTAL	14 856 163	14 856 163		

Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	+1 an et – 5 ans	+ 5 ans
Emprunts établissement crédit				
Emprunts dettes financières diverses				
Fournisseurs	48 031 167	48 031 167		
Personnel	5 920 970	5 920 970		
Sécurité sociale et autres org	3 536 801	3 536 801		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 053 238	4 053 238		
Autres Impôts	1 448 746	1 448 746		

Groupe et associés	8 411 585	8 411 585		
Dettes sur immobilisations	246 385	246 385		
Autres dettes	1 692 874	1 692 874		
Produits constatés d'avance	132 939	132 939		
TOTAL	73 474 707	73 474 707		

* Détail des charges à payer

Factures non parvenues	26 989 K€
Factures non parvenues sur immobilisations	0 K€
Factures non parvenues Groupe	67 K€
Charges fiscales à payer	1 304 K€
Charges sociales à payer	1 263 K€
Dettes participation	751 K€
Dettes intéressement	1 767 K€
Dettes congés payés	1 977 K€
Dettes primes	1 171 K€
Dettes sociales	180 K€
Charges sociales sur congés payés	810 K€
	36 279 K€

Charges à payer- commissions bancaires : 82 K€

* Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir :	25 K€
Avoirs marchands à recevoir :	486 K€
Avoirs sur biens et services à recevoir :	0 K€

* Factures à établir :

Factures clients à établir :	882 K€
Factures Groupe à établir :	319 K€

* Produits constatés d'avance : 133 K€

Il s'agit de l'étalement des cotisations club pour 133 K€.

*Détail des charges constatées d'avance

Loyers et contrats divers	1 907 K€
Marge marchandises	0 K€
Frais fonctionnement	0 K€
Dépenses publicité	1 166 K€
	3 073 K€

*Provision pour dépréciation des comptes clients : 355 K€

9 Appartenance à un groupe

Les comptes de la société sont consolidés par intégration globale dans ceux de la SAS Vertbaudet Group International, 36 Avenue Alfred Lefrançois 59200 Tourcoing, et ce suite à une option pour le régime d'Intégration Fiscale prévue à l'article 223A du Code Général Des Impôts à compter du 1er janvier 2022.

Au regard de l'impôt sur les sociétés, le régime fiscal des groupes de sociétés s'applique dès le 1^{er} janvier 2022, la société mère étant Vertbaudet Group International.

La société supporte une charge d'impôt sur les sociétés (intérêts et pénalités éventuels inclus) calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Les économies d'impôt réalisées par le groupe imputable aux déficits de la société seront conservées par la société Vertbaudet Group International dès le 1^{er} janvier 2022.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis au niveau de la société Vertbaudet Group International.

10 Entreprises liées

10.1 Transactions avec les entreprises liées

Toutes les transactions significatives entre la société et des entreprises liées sont conclues à des conditions normales de marché.

11 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'analyse comme suit :

France	216 744 K€
Export	<u>73 352 K€</u>
	290 096 K€

Le chiffre d'affaires de VERTBAUDET SAS est essentiellement constitué de ventes d'articles d'habillement, de meubles pour les enfants et d'objets de puériculture. Il s'agit exclusivement de chiffres d'affaires réalisés par des ventes sur internet ou en magasins auprès de particuliers.

VERTBAUDET SAS effectue également des prestations de services pour les sociétés du groupe mais également des sociétés externes.

12 Transfert de charges

Les transferts de charges correspondent à des reclassements comptables en charges exceptionnels de frais de personnel comptabilisés nativement en charges exploitation pour 505 201 K€.

13 Analyse du résultat financier

Le résultat financier se présente comme suit :

Détail des Produits Financiers

Autres intérêts et produits assimilés	422 K€
Dividendes reçus	0 K€
Différence positive de change	0 K€
Ligne GP	422 K€

Détails des Charges Financières

Intérêts et charges assimilés	715 K€
Dotation financière aux provisions	0 K€
Différence négative de change	815 K€
Ligne GU	1 530 K€

14 Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se présente comme suit :

Détail des Produits Exceptionnels

Reprise sur amortissements dérogatoires	0 K€
Produits sur cessions	200 K€
Reprise dépréciation immobilisations	0 K€
Reprise provision réorganisation	0 K€
Reprise provision dépréciation immob	130 K€
Ligne HD	330 K€

Détails des Charges Exceptionnelles

VNC d'éléments d'actifs incorporels	0 K€
VNC d'éléments d'actifs corporels	585 K€
VNC d'éléments d'actifs financiers	0 K€
Provision dépréciation immob incorporelles	2 992 K€
Pénalités amendes	182 K€
Dotations provision hausse des prix	0 K€
Charges exceptionnelles de restructuration	1 875 K€

Ligne HH 5 634 K€

15 Ventilation de l'effectif inscrit

Agents opérationnels et employés	537
Agents de maîtrise et assimilés cadres	147
Cadres	220
TOTAL AU 31/12/2024	904

16 Informations complémentaires

Engagements financiers

16.1 Engagements

16.1.1 Instruments Financiers

Les contrats de couverture de change sur opérations commerciales souscrits par la société sont les suivants :

Instruments financiers	Entités	Devise	Nominal en devise (M\$)	Prix moyen d'exercice	Échéance
Achat à terme	VB SAS	USD	101,8	1,0972	2 025
Achat à terme	VB SAS	USD	8,0	1,1118	2 026

S'agissant d'éléments adossés à des opérations commerciales, la perte latente sur ces instruments ne fait pas l'objet d'une provision pour perte de change au 31 décembre 2024.

16.1.2 *Engagement de location simple*

Loyers N+1	5 330 K€
Loyers N+2	2 784 K€
Loyers N+3	1 525 K€

16.1.3 *Engagement donné*

* Engagement par signature : 0 eur

16.2 Engagements de retraite

La convention collective prévoit le versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.

Les engagements sont évalués en application de la Rec ANC N°2013-02.

Les engagements au 31/12/2024 sont estimés à 3 164 K€, contre 3 006 K€ au 31 décembre 2023.

L'engagement de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 est établi sur la projection de l'année 2024 de l'actuaire Mercer selon la méthode réformée de l'IFRS IC sur l'application de la norme IAS19.

Au sein de la société Vertbaudet, ces engagements ne sont pas comptabilisés.

Cet engagement a été calculé en prenant les hypothèses suivantes :

- Méthode de calcul choisie : Méthode des unités de crédit prospective
- Table de mortalité : TH - TF 00-02 décalée
- Taux d'inflation : 2 %
- Taux d'actualisation : 3,38 %
- Taux de croissance des salaires : 2,75 (cadres), 2,25 % (non cadres)
- Turn over : défini en fonction de l'âge
- Age de départ à la retraite : 65 ans pour les non cadres, 67 ans pour les cadres

17 Rémunérations des dirigeants

Le Président n'est pas rémunéré par la société.

Aucune avance, crédit, engagement pour leurs comptes ou engagement contractés pour pension à leurs profits n'ont été alloués au membre de la direction.

18 Impôts

18.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat (K€)	Impôt		Résultat net
	Bases avant Impôt	Impôt dû	Résultat net comptable
Courant	15 891	(2 239)	13 653
Exceptionnel	(5 304)	0	(5 304)
Participation	(751)		(751)
Total	9 837	(2 239)	7 598

18.2 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

18.2.1 Impact sur le résultat de l'exercice

Impact sur le bénéfice

Effet fiscal

Bénéfice comptable	7 598 K€	
Dotations aux provisions réglementées	2 836 K€	709 K€
Reprises sur provisions réglementées	(0 K€)	(0K€)
Bénéfice hors évaluations fiscales dérogatoires	10 434 K€	

18.2.2 Impact sur les capitaux propres

	Impact sur les capitaux	Effet fiscal
Capitaux propres d'après les comptes annuels	63 344 K€	
Provisions réglementées	(2 836) K€	(709) K€
Capitaux propres hors évaluations fiscales dérogatoires	66 180 K€	

18.3 Accroissement et allégement de la dette future d'impôts

Nature	Bases			Impôts		
	Au 31/12/2023	Variations nettes	Au 31/12/2024	Au 31/12/23 Créances en + Dettes en -	Variations nettes Produits en + Charges en -	Au 31/12/24 Créances en + Dettes en -
				25%		25%

Provisions réglementées	2 836	0	2 836	(709)	0	(709)
Participation	300	451	751	(75)	(113)	(188)
Organic et TGS	483	(19)	464	(121)	5	(116)
Report déficitaire	0	0	0	0	0	0
Charges à répartir						
Total	3 619	432	4 051	(905)	(108)	(1 013)

18.4 Déficits reportables

Le montant des déficits reportables se décompose de la manière suivante :

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	0 K €
Montant des déficits imputés sur les résultats de l'exercice	<u>0 K €</u>
Total des déficits restant à reporter au 31 décembre 2024	0 K €

19 Evénements post-clôture

En date du 4 février 2025, la société Vertbaudet a déployé son nouveau programme de fidélité auprès de ses clientes.

En date du 4 mars 2025, la société Vertbaudet a ouvert sa nouvelle plateforme de Market Place en remplacement de celle précédemment ouverte en septembre 2023.